



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque (permis de construire et défrichement)

COMMUNE DE SAINT JEAN D'ILLAC

Une enquête publique unique est prescrite sur le territoire de la commune de SAINT JEAN D'ILLAC **du 18 juillet 2022 au 18 août 2022 inclus**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol dans cette commune, au lieu-dit «Bois de Laperge» . La surface totale des terrains concernés par le projet est de 71,225 ha pour une production annuelle d'approximativement 45 606 MWh (soit approximativement 6515 foyers). Le projet nécessitera le défrichement de 48,72 ha.

Le responsable du projet photovoltaïque est la société LAPERGE ENERGIES située au 213 cours Victor Hugo 33323 BEGLES CEDEX. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, Mme Laurianne PAU à l'adresse mel : Laurianne.PAU@valorem-energie.com ou par téléphone au n° 06 25 94 88 56.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire, la demande de défrichement avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse du pétitionnaire, **au service urbanisme de la mairie de Saint Jean d'Illac, situé Site Multiservices de l'Uzzine – 176 impasse du Forestier – 33127 Saint-Jean-d'Illac**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Yves LE CANN, attaché hors classe retraité du Ministère de l'Intérieur, se tiendra à la disposition du public au service urbanisme de la Mairie de SAINT-JEAN-D'ILLAC pour recevoir les observations, le :

- lundi 18 juillet 2022 de 14h00 à 17h00,
- lundi 25 juillet 2022 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 18 août 2022 de 14h00 à 17h00,

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la Mairie de SAINT JEAN D'ILLAC, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>. La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire et de défrichement déposées par la société LAPERGE ENERGIES.